

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 262 du 2 février 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1802669S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2018 :

Derisbourg Dominique NIGEND : 126625 NLS : 5280621

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2018 :

Rageade Bernard NIGEND : 155737 NLS : 5238338

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2018 :

Mis Johann NIGEND : 226679 NLS : 8075071

Falvo Gaëlle NIGEND : 231202 NLS : 8085257

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2018.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
D. RÉMOND*